



# MPM MOS-2 grease EP-2

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878  
Date d'émission: 3-11-2010 Date de révision: 2-11-2022 Remplace la fiche: 12-6-2015 version: 16.0

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit : Mélange  
Nom commercial : MPM MOS-2 grease EP-2  
Code du produit : 61000  
Type de produit : Graisses et huiles  
Groupe de produits : Mélange

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal : Utilisation professionnelle, Utilisation par les consommateurs, Utilisation industrielle  
Spec. d'usage industriel/professionnel : Utilisation non dispersive  
Utilisation de la substance/mélange : Activités manuelles impliquant un contact avec les mains  
Catégorie fonction ou usage : Lubrifiants et additifs

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

MPM International Oil Company  
Cyclotronweg 1  
2629 HN Delft - Nederland  
T +31 (0)15 2514030  
[info@mpmoil.nl](mailto:info@mpmoil.nl) - [www.mpmoil.com](http://www.mpmoil.com)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +31 (0)15 2514030 (08.00 - 17.00 GMT+1)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgique	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Militaire Reine Astrid	Rue Bruyn 1 1120 Bruxelles/Brussels	+32 70 245 245	Toutes les questions urgentes concernant une intoxication: 070 245 245 (gratuit, 24/7), si pas accessible 02 264 96 30 (tarif normal)
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21	

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3 H412

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement (CLP) : -  
Mentions de danger (CLP) : H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.  
Conseils de prudence (CLP) : P273 - Éviter le rejet dans l'environnement.  
P501 - Éliminer le contenu/récipient conformément aux réglementations locales, régionales, nationales et internationales.

#### 2.3. Autres dangers

PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis

vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

# MPM MOS-2 grease EP-2

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
Phosphate de tris(méthylphényle)	(N° CAS) 1330-78-5 (N° CE) 809-930-9 (N° REACH) 01-2119531335-46	≥ 0,1 – ≤ 1	Repr. 2, H361d Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410
Triphenylphosphate	(N° CAS) 115-86-6 (N° CE) 204-112-2 (N° REACH) 01-2119457432-41	≥ 0,1 – ≤ 1	Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

Texte intégral des mentions H et EUH : voir rubrique 16

## RUBRIQUE 4: Premiers secours

### 4.1. Description des premiers secours

Général	: Dans tous les cas de doute, ou bien si des symptômes persistent, faire appel à un médecin.
Après inhalation	: Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.
Après contact avec la peau	: Non considéré comme particulièrement dangereux au contact de la peau dans des conditions normales d'utilisation.
Après contact oculaire	: En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement et abondamment à l'eau et consulter un médecin.
Après ingestion	: Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions normales d'utilisation.

### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Nul.

## RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés	: Poudre, mousse résistant aux alcools, eau pulvérisée, dioxyde de carbone.
Agents d'extinction non appropriés	: Jet d'eau à grand débit.

### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Danger d'incendie	: Echauffement/combustion: libération de gaz/vapeurs (très) toxiques p.ex.: monoxyde de carbone - dioxyde de carbone.
Danger d'explosion	: Aucun danger d'explosion direct.

### 5.3. Conseils aux pompiers

Mesures de précaution contre l'incendie	: Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire.
Instructions de lutte contre l'incendie	: Ne pas utiliser un jet d'eau.
Protection en cas d'incendie	: Appareil de protection respiratoire autonome isolant, à adduction d'air.
Autres informations	: Utiliser un jet d'eau pour refroidir les surfaces exposées et pour protéger les pompiers. Les produits de décomposition à haute température, sont nocifs par inhalation.

## RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales	: Le produit répandu peut être dangereusement glissant.
-------------------	---

#### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 6.1.2. Pour les secouristes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention	: Recueillir le produit répandu.
Procédés de nettoyage	: Quantités importantes: mettre les substances solides dans des récipients qui ferment. Éponger avec un produit absorbant inerte (par exemple du sable, de la sciure, un agglomérant universel, un gel de silice). Nettoyage à l'aide de détergents.
Autres informations	: Les épandages peuvent être glissants.

### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Informations sur les équipements de protection individuelle - voir le chapitre 8. Information sur la manipulation sécuritaire - voir la section 7.

# MPM MOS-2 grease EP-2

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Ne jamais utiliser de pression pour vider le récipient.

Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Mesures techniques : Assurer une ventilation adéquate, surtout dans les endroits fermés. Conserver dans des conteneurs hermétiques, à l'épreuve des fuites.

Conditions de stockage : Maintenir le récipient fermé de manière étanche. Stocker dans un endroit sec. Tenir au frais.

Produits incompatibles : Agent oxydant. Bases fortes. Acides forts.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'information disponible.

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

Pas d'informations complémentaires disponibles.

#### 8.2. Contrôles de l'exposition

##### Mesures techniques:

Ne nécessite pas de mesures techniques spécifiques ou particulières.

##### Équipement de protection individuelle:

Gants. Lunettes de sécurité.

##### Protection des mains:

Gants de protection

Type	matériel	Perméation	Épaisseur (mm)	Pénétration	Norme
Gants	Caoutchouc nitrile (NBR), Caoutchouc chloroprène (CR)	6 (> 480 minutes)	> 0,4		EN ISO 374

##### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

##### Protection de la peau et du corps:

Aucun vêtement spécial ou protection de la peau n'est recommandé dans les conditions normales d'utilisation

##### Protection des voies respiratoires:

Aucun équipement de protection respiratoire n'est requis dans des conditions normales d'utilisation prévue avec une ventilation adéquate

##### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



### RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

#### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Aspect	: Huileux. Pâte.
Couleur	: Noire.
Odeur	: Caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible.
pH	: Aucune donnée disponible.
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible.
Point de fusion	: > 180
Point de congélation	: Aucune donnée disponible.
Point d'ébullition	: > 250 °C
Point d'éclair	: > 210 °C

# MPM MOS-2 grease EP-2

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible.
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible.
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible.
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible.
Pression de vapeur à 50 °C	: < 1 hPa
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible.
Densité relative	: Aucune donnée disponible.
Densité	: ≈ 900 kg/m <sup>3</sup> @ 20° C
Solubilité	: Produit peu soluble, restant en surface des eaux.
Log Pow	: Aucune donnée disponible.
Viscosité, cinématique	: Aucune donnée disponible.
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible.
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible.
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible.
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible.

### 9.2. Autres informations

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucun(es) dans des conditions normales.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas de réaction dangereuse connue dans les conditions normales d'emploi.

### 10.4. Conditions à éviter

Pas de flamme nue, pas d'étincelles et ne pas fumer.

### 10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant puissant. Acides et bases.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Lors de la combustion, il se forme: des oxydes de carbone (CO et CO<sub>2</sub>).

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé

#### Phosphate de tris(méthylphényle) (1330-78-5)

DL50 orale rat	3700 mg/kg
DL50 cutanée lapin	10000 mg/kg
CL50 Inhalation - Rat	11,1 mg/l

#### Triphenylphosphate (115-86-6)

DL50 orale rat	> 20000 mg/kg de poids corporel OECD Guideline 401
DL50 cutanée lapin	> 10000 mg/kg de poids corporel OECD Guideline 402

Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Cancérogénicité	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Toxicité pour la reproduction	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

# MPM MOS-2 grease EP-2

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée)	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)

### Triphenylphosphate (115-86-6)

NOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	1000 mg/kg de poids corporel Guideline: EPA OPPTS 870.3200 @ 21/28 Days
-------------------------------------	---

Danger par aspiration	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis.)
-----------------------	---

### MPM MOS-2 grease EP-2

Viscosité, cinématique	Aucune donnée disponible.
Effets néfastes potentiels sur la santé humaine et symptômes possibles	: Selon la Directive pour les préparations 1999/45/CE le produit est classé non dangereux. Le mélange est classé non dangereux dans le sens de l'ordonnance CE n° 1272/2008 (GHS).

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Ecologie - eau	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Indications complémentaires	: 0 % du mélange est constitué de composant(s) présentant un danger inconnu pour l'environnement aquatique.

### Phosphate de tris(méthylphényle) (1330-78-5)

CL50 poisson 1	0,6 mg/l
CE50 Daphnie 1	0,14 mg/l
CE50 72h - Algues [1]	0,4 mg/l <i>Desmodesmus subspicatus</i>
NOEC chronique poisson	0,01 mg/l 28d ( <i>Oncorhynchus mykiss</i> )

### Triphenylphosphate (115-86-6)

CL50 poisson 1	1,26 mg/l <i>Oryzias latipes</i>
CE50 Daphnie 1	2,41 mg/l <i>Daphnia magna</i>
CE50 72h - Algues [1]	2,45 mg/l <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> ( <i>Raphidocelis subcapitata</i> , <i>Selenastrum capricornutum</i> )
CE50 72h - Algues [2]	3,73 mg/l <i>Pseudokirchneriella subcapitata</i> ( <i>Raphidocelis subcapitata</i> , <i>Selenastrum capricornutum</i> )
LOEC (chronique)	0,831 mg/l <i>Daphnia magna</i> Duration (21 d)
NOEC (chronique)	0,254 mg/l <i>Daphnia magna</i> Duration (@ 21d)

### 12.2. Persistance et dégradabilité

#### MPM MOS-2 grease EP-2

Persistance et dégradabilité	Aucune information disponible.
------------------------------	--------------------------------

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

#### MPM MOS-2 grease EP-2

Potentiel de bioaccumulation	Pas d'informations complémentaires disponibles.
------------------------------	---

### 12.4. Mobilité dans le sol

#### MPM MOS-2 grease EP-2

Sol	Aucune donnée disponible.
-----	---------------------------

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

#### MPM MOS-2 grease EP-2

PBT: non pertinent – pas d'enregistrement requis
vPvB: non pertinent – pas d'enregistrement requis

# MPM MOS-2 grease EP-2

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles.

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Recommandations relatives à l'élimination du produit/de l'emballage : Ne pas éliminer avec les ordures ménagères.

Recommandations pour l'élimination des déchets : Éliminer conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.

Déchets : Se conformer aux législations, règlements et arrêtés divers en vigueur. Vider complètement les emballages avant élimination.

Code catalogue européen des déchets (CED) : 16 03 06 - déchets d'origine organique autres que ceux visés à la rubrique 16 03 05

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADR / IMDG

ADR	IMDG
<b>14.1. Numéro ONU</b>	
Non réglementé	Non réglementé
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>	
Non réglementé	Non réglementé
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>	
Non réglementé	Non réglementé
<b>14.4. Groupe d'emballage</b>	
Non réglementé	Non réglementé
<b>14.5. Dangers pour l'environnement</b>	
Non réglementé	Non réglementé

Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Non réglementé

#### Transport maritime

Non réglementé

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux.

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

#### 15.1.2. Directives nationales

Pas d'informations complémentaires disponibles.

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pour les substances de ce mélange, aucune évaluation de la sécurité chimique n'a été faite

# MPM MOS-2 grease EP-2

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

### RUBRIQUE 16: Autres informations

#### Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Remplace la fiche	Ajouté	
	Date d'émission	Ajouté	
	Date de révision	Modifié	
	Indications complémentaires	Ajouté	
	Type de produit	Modifié	
1.1	Groupe de produits	Ajouté	
1.1	Nom commercial du produit	Ajouté	
1.2	Utilisation de la substance/mélange	Ajouté	
1.2	Spec. d'usage industriel/professionnel	Ajouté	
1.2	Catégorie d'usage principal	Modifié	
2.1	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Modifié	
2.2	Conseils de prudence (CLP)	Ajouté	
2.2	Mentions de danger (CLP)	Ajouté	
3	Composition/informations sur les composants	Modifié	
4.1	Après contact avec la peau	Modifié	
4.1	Après inhalation	Modifié	
4.1	Après ingestion	Modifié	
4.1	Après contact oculaire	Modifié	
5.2	Danger d'explosion	Ajouté	
5.3	Instructions de lutte contre l'incendie	Ajouté	
5.3	Autres informations	Modifié	
6.3	Pour la rétention	Ajouté	
6.3	Procédés de nettoyage	Modifié	
6.3	Autres informations	Modifié	
7.2	Mesures techniques	Modifié	
7.3	Utilisations finales spécifiques	Modifié	
8.2	Équipement de protection individuelle	Ajouté	
8.2	Protection des voies respiratoires	Modifié	
8.2	Protection des mains	Modifié	
8.2	Protection de la peau et du corps	Modifié	
9.1	Propriétés explosives	Ajouté	
9.1	Viscosité, cinématique	Ajouté	
9.1	Viscosité, dynamique	Ajouté	
9.1	Point de fusion	Ajouté	
9.1	Solubilité	Modifié	
9.1	État physique	Modifié	
9.1	Point d'éclair	Modifié	
9.1	Point d'ébullition	Modifié	
9.1	Aspect	Modifié	

# MPM MOS-2 grease EP-2

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2020/878

9.1	Densité	Modifié	
10.1	Réactivité	Modifié	
10.2	Stabilité chimique	Modifié	
10.3	Possibilité de réactions dangereuses	Modifié	
10.4	Conditions à éviter	Modifié	
10.5	Matières incompatibles	Modifié	
10.6	Produits de décomposition dangereux	Modifié	
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté	
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté	
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté	
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté	
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté	
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté	
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté	
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté	
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté	
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté	
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté	
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté	
12.1	Ecologie - eau	Modifié	
13.1	Code catalogue européen des déchets (CED)	Ajouté	
13.1	Recommandations pour l'élimination des déchets	Modifié	

### Texte intégral des phrases H et EUH:

Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique – Danger chronique, catégorie 3
Repr. 2	Toxicité pour la reproduction, catégorie 2
H361d	Susceptible de nuire au fœtus.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

### SDS MPM REACH

Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.